

Décision

Générale

colonial

Décision n° 688 attribuant une gratification mensuelle de 5.000 fr. à Aboubaker Abdou, Vizir de Raheïta.

n° 688

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date de publication
11 juillet 1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Aboubaker Abdou, Vizir de Raheïta, percevra, pour compter du 1er niai 1951, une gratification mensuelle de cinq mille francs (5.030 fr.).